

Taxonomie

Loi Omnibus et benchmark

Juliette Ybert – Chargée de mission RSE

Cabinet Delphis

DELPHIS

HABITAT & INNOVATION



Journée "Finance" - Fédération des esh

16 octobre 2025

Projet "taxonomie européenne"

Les livrables sont en accès libre :



Livrables

Général

- Guide taxonomie dans le secteur du logement social
- Notice sur l'articulation entre CSRD et taxonomie européenne
- Foire Aux Questions

Critères techniques

- Notice pour les trois activités étudiées (7.1 Construction, 7.2 Rénovation, 7.7 Acquisition et propriété de bâtiment)
- Grille synthétique Excel des critères pour ces 3 activités

ICP Financiers

- Notice "finance" sur les trois ICP
- Tableau de fléchage des ICP à partir des états financiers



1



2



3



Le contexte réglementaire

- Le règlement "taxonomie" instaurant un système de classification des activités durables est **entré en vigueur en 2020** et s'applique depuis 2021, en fonction du statut des entités.
- Actuellement, les seuils des entités soumises à l'obligation de publication sont : **250 employés, 50M de CA et 25M de bilan.**
- Avec le package "Omnibus", ces seuils pourraient évoluer : **1000 employés et 450M d'euros de CA.**
- Un report de publication de deux ans pour les entités initialement concernées sur l'exercice 2025 a été entériné par la directive "Stop the Clock", en lien avec le report de publication du rapport de durabilité de la CSRD.
- La Commission Européenne a proposé un nouveau règlement délégué début juillet. Il ne sera validé qu'après discussions et est sujet à modifications. **Son entrée en vigueur est envisagée pour début 2026.**
- Parmi les diverses propositions de simplification : allègement des tableaux de reporting, harmonisation des critères techniques avec la législation européenne actuelle ou introduction d'un seuil de matérialité sur les KPI

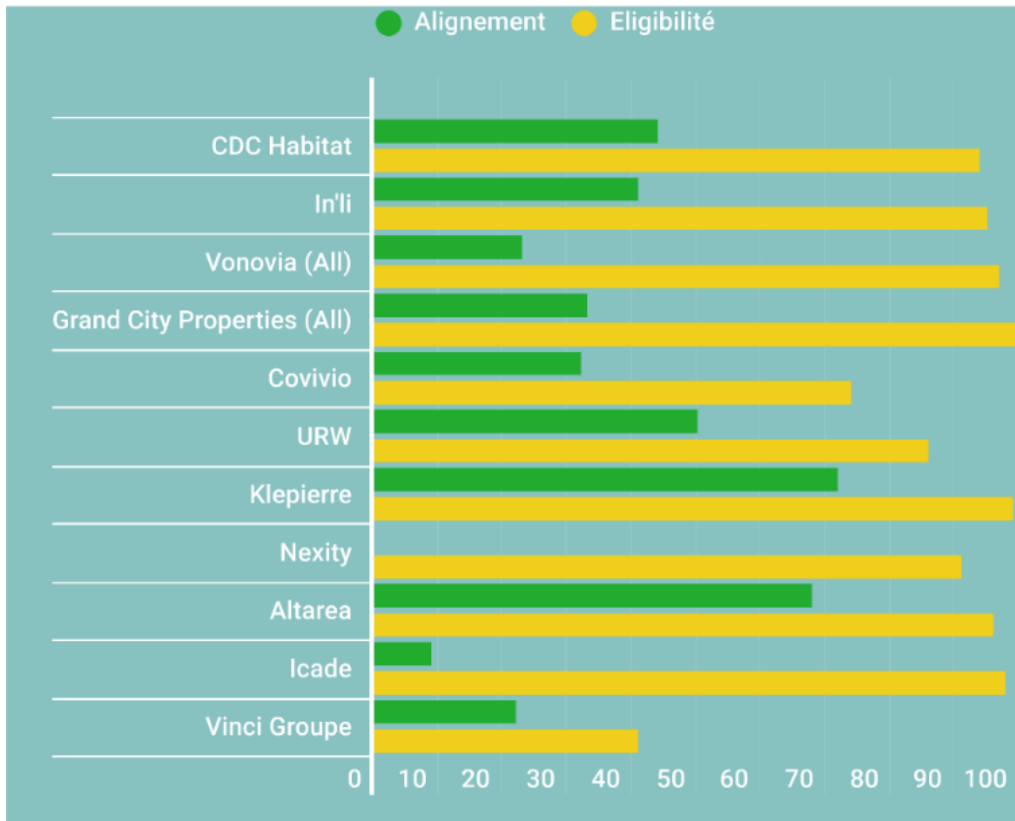


La taxonomie en chiffres

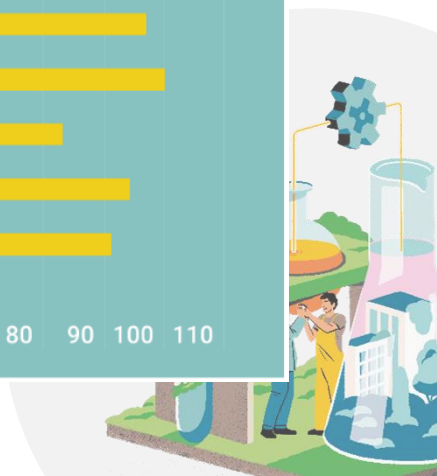
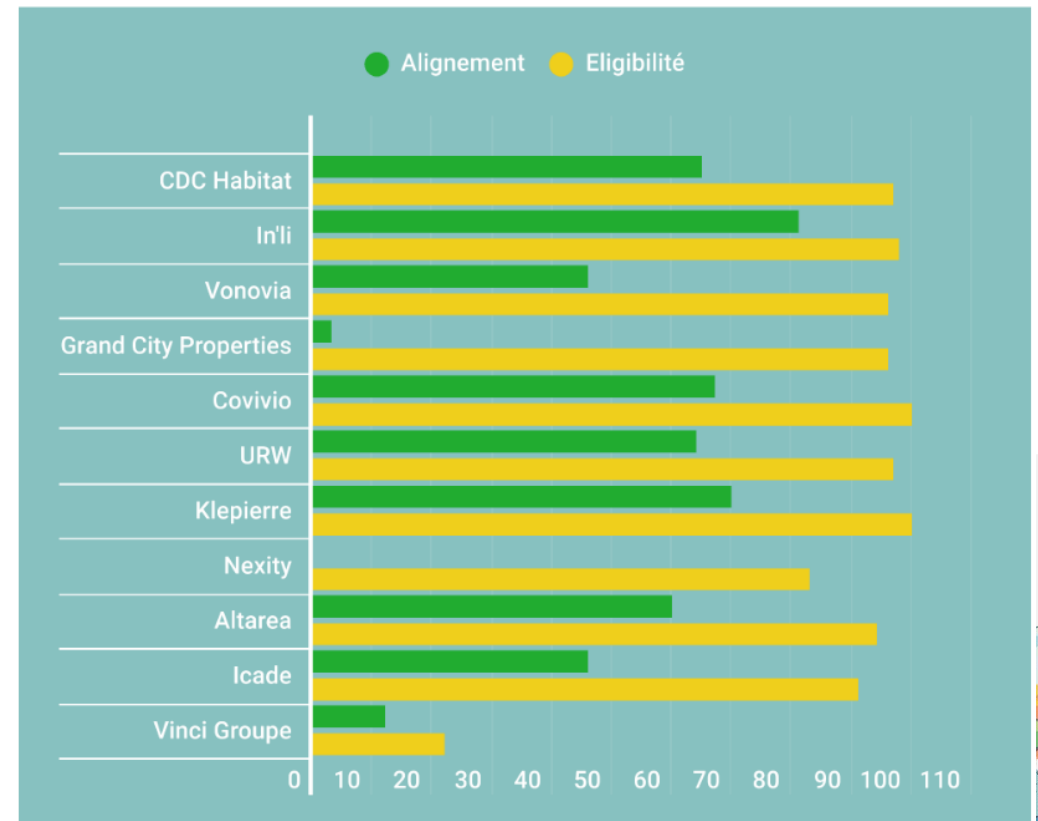
- En octobre 2024, **2180 entreprises** avaient publié un reporting taxonomie. Au total, ce sont **12900 milliards d'euros** reportés, hors entreprises financières.
- **L'Allemagne est le premier pays en termes d'investissements alignés** à la taxonomie pour 2022 et 2023 (114 milliards), devant la France (63 milliards), l'Espagne (60 milliards) et l'Italie (48 milliards)
- Les investissements alignés à la taxonomie européenne ont augmenté en 2024 : 249 milliards avaient été reportés en mai 2024. **C'est plus que les investissements sur la totalité de l'année 2023 (191 milliards)**
- Les banques utilisent la taxonomie dans leurs stratégies de prêts et dans l'évaluation des plans d'investissement des entreprises : **les prêts accordés à des activités relevant du champ d'application de la taxonomie représentent 50% des actifs des plus grandes banques de l'UE (en 2022 et 2023).**

Les grandes tendances du secteur "activités immobilières et de construction"

CA aligné / éligible à la taxonomie européenne, objectif atténuation du changement climatique, exercice 2024



CAPEX alignées / éligibles à la taxonomie européenne, objectif atténuation du changement climatique, exercice 2024



Les grandes tendances du secteur "activités immobilières et de construction"

- Les taux d'éligibilité sont très importants, en lien avec l'activité principale du bailleur
- Les taux d'alignement également, ce qui montre **des résultats très encourageants**
- Une **intégration de plus en plus forte** du sujet taxonomie dans les stratégies d'entreprises
- Une prise en main du sujet et une montée en compétence des entités concernées, avec **des process et stratégies qui s'affinent au fil du temps**
- Une **évolution constante des résultats**, d'une année sur l'autre qui vient récompenser des stratégies environnementales à long terme



Les grandes tendances du secteur "activités immobilières et de construction"

- Le report de deux ans signifie que l'écart pourrait se creuser entre entités rodées à l'exercice et les autres, car **les entités déjà concernées atteignent une maturité** dans leur stratégie et leur reporting
- Ce report est une opportunité pour **anticiper les besoins et le reporting**
- La **législation française** actuelle permet aux bailleurs d'être alignés sur les critères de la taxonomie de manière plus évidente qu'ailleurs, notamment avec la RE2020
- Le sujet majeur reste **l'adaptation au changement climatique**, et dépasse largement la taxonomie
- La taxonomie est **un outil qui permet la mise en œuvre d'une stratégie environnementale et d'adaptation au changement climatique**, en lien avec les conséquences du réchauffement climatique sur l'activité : hausse des coûts assurantiels, dommages climatiques, attractivité du parc etc



Taxonomie

Mehdi Ferron – Direction des Finances et de la Politique Durable - CDC

Anouck Bergougnoux – Chargée de mission RSE - CDC Habitat Social

Juliette Ybert – Chargée de mission RSE - Delphis